

## 1 263 EPCI à fiscalité propre au 1<sup>er</sup> janvier 2018, dont 21 métropoles

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la France compte 1 263 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, soit trois de moins que l'année précédente. Il y a désormais 21 métropoles (hors métropole de Lyon), contre 14 en janvier 2017 : cinq communautés urbaines (CU) et deux communautés d'agglomération (CA) se sont transformées en métropoles. Par ailleurs, deux fusions et une dissolution ont eu lieu courant 2017. Enfin, 136 communes ont changé de groupement à fiscalité propre.

### Augmentation du nombre de métropoles, en lien avec la baisse du nombre de communautés urbaines

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, on compte 1 263 EPCI à fiscalité propre en France métropolitaine et dans les départements d'Outre-mer (DOM), soit trois de moins qu'en 2017 (tableau 1 et carte). Cette faible évolution fait suite à une forte réduction (- 39 %) du nombre de ces structures au 1<sup>er</sup> janvier 2017, liée à la mise en œuvre des schémas

départementaux de coopération intercommunale (SDCI) prévus par la loi NOTRe.

Cette évolution diffère selon la catégorie juridique des EPCI à fiscalité propre. En effet, le nombre de métropoles augmente, avec l'arrivée de sept nouvelles métropoles. En parallèle, il y a quatre CU en moins. Quant aux CA et communautés de communes (CC), leur nombre varie peu : respectivement + 3 et - 9 groupements entre le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**Tableau 1 : nombre de groupements**

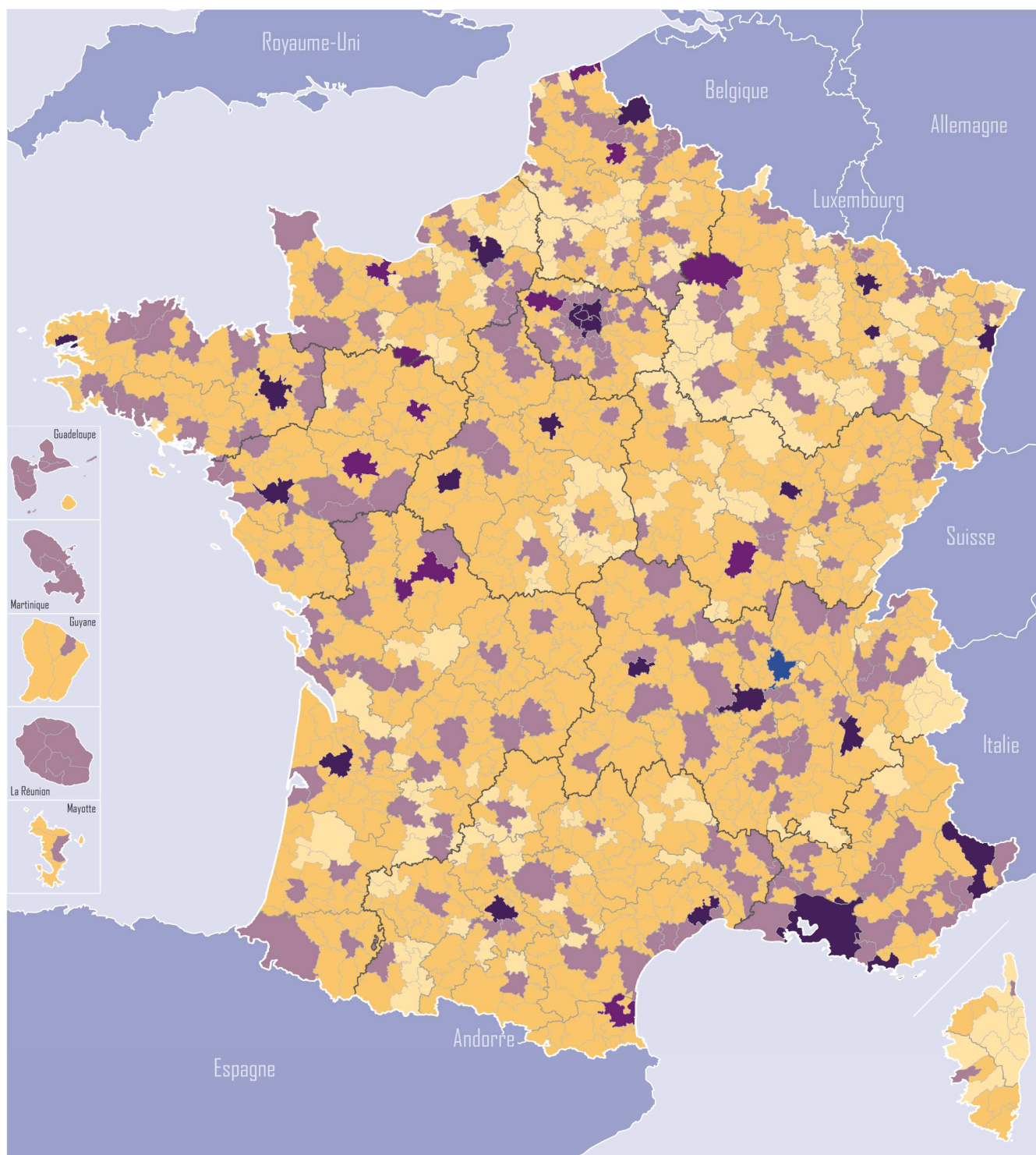
Situation au 1 <sup>er</sup> janvier	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution 2017-2018
<b>EPCI à fiscalité propre</b>								
Métropoles	1	1	1	11	13	14	21	+50%
Communautés urbaines	15	15	15	9	11	15	11	-27%
Communautés d'agglomération	202	213	222	226	196	219	222	+1%
Communautés de communes	2 358	2 223	1 903	1 884	1 842	1 018	1 009	-1%
Syndicats d'agglomération nouvelle	5	4	4	3	0	0	0	-
<b>Total des EPCI à fiscalité propre</b>	<b>2 581</b>	<b>2 456</b>	<b>2 145</b>	<b>2 133</b>	<b>2 062</b>	<b>1 266</b>	<b>1 263</b>	<b>0%</b>
Métropole de Lyon	-	-	-	1	1	1	1	-
Part de communes regroupées *	96,2%	98,3%	99,8%	99,8%	99,9%	100,0%	100,0%	
Part de population regroupée *	89,9%	91,9%	94,0%	93,9%	99,6%	100,0%	100,0%	

\* Y compris les communes et la population de la métropole de Lyon à partir de 2015.

Champ : France (hors Mayotte jusqu'en 2014, y compris Mayotte depuis 2015).

Sources : DGCL, Banatic ; Insee.

## Carte : l'intercommunalité à fiscalité propre au 1<sup>er</sup> janvier 2018



### LES DIFFERENTS TYPES DE GROUPEMENTS A FISCALITE PROPRE

<p><b>Métropoles</b></p> <p>Nombre : 21                      Nombre de communes : 904                      Population totale regroupée : 17 932 300</p>	<p><b>Communautés urbaines</b></p> <p>Nombre : 11                      Nombre de communes : 523                      Population totale regroupée : 2 433 987</p>	<p><b>Communautés d'agglomération</b></p> <p>Nombre : 222                      Nombre de communes : 7 443                      Population totale regroupée : 23 660 357</p>	<p><b>Métropole de Lyon</b></p> <p>Nombre : 1                      Nombre de communes : 59                      Population totale regroupée : 1 390 240</p>
<p><b>Communautés de communes à fiscalité professionnelle unique</b></p> <p>Nombre : 808                      Nombre de communes : 20 757                      Population totale regroupée : 19 270 918</p>	<p><b>Communautés de communes à fiscalité additionnelle</b></p> <p>Nombre : 201                      Nombre de communes : 5 667                      Population totale regroupée : 3 177 820</p>	<p><b>Communes isolées</b></p> <p>Nombre de communes : 4                      Population totale regroupée : 6 359</p>	

Sources : Direction Générale des Collectivités Locales - Ministère de l'Intérieur - Ministère de la Cohésion des territoires / Insee (population en vigueur en 2018 - millésimée 2015).

© IGN - 2017 / Tous droits réservés

Cartographie : DGCL - DESL / Février 2018  
 Impression :

## Des transformations et des échanges de communes

En corollaire de la faible évolution du nombre d'EPCI à fiscalité propre, le nombre d'opérations sur ces structures est faible. Il s'agit pour la plupart de transformations, c'est-à-dire de changements de catégorie juridique. De fait, les sept nouvelles métropoles sont d'anciennes CU ou d'anciennes CA : Toulon-Provence-Méditerranée (ex CA), Saint-Etienne Métropole (ex CU), Tours Métropole Val-de-Loire (ex CU), Clermont-Auvergne Métropole (ex CU), Orléans Métropole (ex CU), Dijon Métropole (ex CU) et Metz Métropole (ex CA). De même, la CA du Grand Poitiers s'est transformée en CU du Grand Poitiers. Enfin, 5 CC sont devenues des CA. C'est notamment le cas de la CC du Pays de Redon, qui est désormais la CA Redon Agglomération.

Deux nouveaux EPCI à fiscalité propre sont apparus. Ils sont issus de fusions. En premier lieu, une CA interdépartementale a été créée à partir d'une CA de l'Isère et d'une CC du Rhône. En second lieu, la CA Coulommiers Pays de Brie a été créée en Seine-et-Marne, à partir de deux CC de ce département.

Outre ces fusions, une CC du Calvados a été dissoute, ses 22 communes membres ayant adhéré à d'autres CC.

Hormis ces 22 communes du Calvados, 136 communes (hors communes isolées de 2017 et

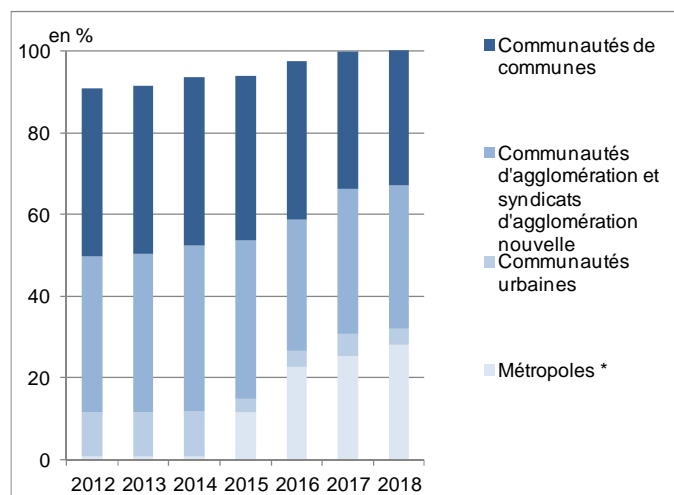
communes nouvelles de 2018 - encadré) ont changé d'EPCI à fiscalité propre entre le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Parmi elles, 27 sont situées dans l'Eure et 25 en Eure-et-Loir.

## La couverture du territoire par les groupements à fiscalité propre est arrivée à son terme

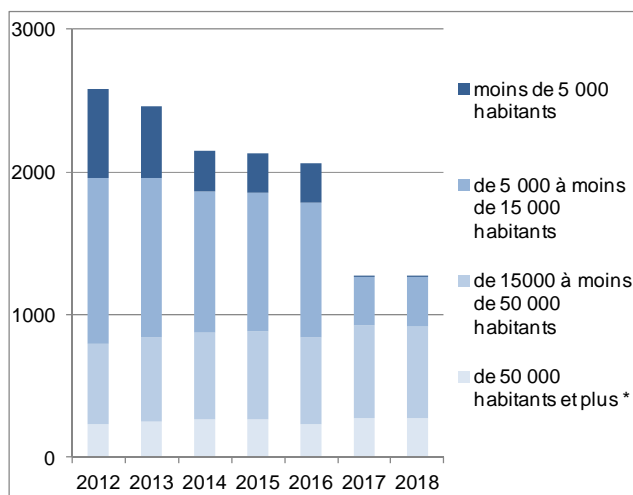
Les créations, transformations et dissolutions d'EPCI à fiscalité propre n'ont pas affecté le taux de couverture de la population. En effet, au 1<sup>er</sup> janvier 2018, comme au 1<sup>er</sup> janvier 2017, près de 100 % de la population vit dans une commune membre d'un EPCI à fiscalité propre ou de la métropole de Lyon. Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, il y a quatre communes isolées (communes qui ne sont membres d'aucun EPCI à fiscalité propre). Toutes sont des îles monocommunes, bénéficiant d'une dérogation législative : l'île d'Yeu, l'île de Bréhat, l'île de Sein et l'île d'Ouessant. Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, il y avait une cinquième commune isolée : la commune nouvelle de Loire-Authion, créée en 2016 et restée isolée pendant deux ans. Elle est désormais membre de la CU Angers Loire Métropole.

En termes de catégorie juridique, la part de la population habitant dans une métropole augmente entre 2017 et 2018 (graphique 1) : au 1<sup>er</sup> janvier 2018, c'est le cas de 28 % de la population, contre 25 % au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et 1 % au 1<sup>er</sup> janvier 2014. Cette augmentation est la conséquence de la création des sept métropoles supplémentaires.

**Graphique 1 : taux de couverture de la population par nature juridique (en %)**



**Graphique 2 : nombre de groupements à fiscalité propre selon le nombre d'habitants**



\* Y compris la métropole de Lyon à partir de 2015.

Champ : France (hors Mayotte jusqu'en 2014, y compris Mayotte et Métropole de Lyon à partir de 2015).

Sources : DGCL, Banatic ; Insee.

## **Stabilité de la répartition par tranche de population**

La légère baisse du nombre d'EPCI à fiscalité propre n'a pas de conséquence sur leur répartition par tranche de population. Toutes catégories juridiques confondues, moins de 1 % des EPCI à fiscalité propre ont moins de 5 000 habitants : 3 structures en 2018 après 2 structures en 2017 (graphique 2). L'apparition d'une petite structure supplémentaire est due à la baisse de la population de la CC Cœur

de Brenne, dans l'Indre : 4 997 habitants en 2018, après 5 094 en 2017. En outre, 27 % des EPCI à fiscalité propre ont de 5 000 à 15 000 habitants, 51 % de 15 000 à 50 000 et 22 % ont 50 000 habitants ou plus.

Au final, le nombre moyen d'habitants par EPCI à fiscalité propre augmente légèrement : 53 691 habitants par EPCI en 2018, contre 53 317 en 2017.

### **Encadré : 37 communes nouvelles au 1<sup>er</sup> janvier 2018**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018 ont été créées 37 communes nouvelles, issues de la fusion de 96 communes. Ce chiffre est faible en comparaison de 2016 et 2017, où il y avait eu respectivement 317 et 200 communes nouvelles au 1<sup>er</sup> janvier. La France compte désormais 35 357 communes en métropole et dans les DOM.

Les communes nouvelles de 2018 correspondent à la fusion de deux à six communes. Elles se situent dans 25 départements différents. Il y en a cinq dans le département de l'Eure, où il y a déjà eu beaucoup de créations de communes nouvelles les deux années précédentes.

En termes de population, 33 communes nouvelles comptent moins de 5 000 habitants et 4 ont entre 5 000 et 15 000 habitants. Ainsi, elles sont plus peuplées que la moyenne nationale : 2 355 habitants par commune nouvelle, contre 1 879 pour l'ensemble des communes de 2018.

Dans la plupart des cas, ces communes nouvelles correspondent à la fusion de communes membres d'un même EPCI à fiscalité propre. De fait, c'est le cas de 33 d'entre elles. Les quatre autres communes nouvelles correspondent à la fusion de communes à cheval sur deux EPCI à fiscalité propre.

### **Pour en savoir plus**

« 1 266 EPCI à fiscalité propre au 1<sup>er</sup> janvier 2017 », Alice Mainguené, Lionel Sebbane, BIS n° 113, janvier 2017.

Les données de synthèse sur les intercommunalités sont téléchargeables sur le portail des collectivités locales : [www.collectivites-locales.gouv.fr](http://www.collectivites-locales.gouv.fr)

Les données relatives à la population sont disponibles sur le site de l'Insee : [www.insee.fr](http://www.insee.fr)

### **Méthodologie**

Les données de ce bulletin d'information statistique sont issues de la base nationale de l'intercommunalité (BANATIC), alimentée à partir des données intercommunales ASPIC, saisies par les préfetures : [www.banatic.interieur.gouv.fr](http://www.banatic.interieur.gouv.fr)  
Ces données tiennent compte de la création de 37 communes nouvelles au 1<sup>er</sup> janvier 2018.